



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 13620

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur le fait que le Parlement adoptait il y a deja cinq ans, a l'unanimité, un projet de loi sur l'enseignement agricole prive, presente par le ministre de l'agriculture de l'epoque, Michel Rocard. Mais a l'heure qu'il est tous les decrets necessaires a son application ne sont toujours pas signes. Le seul paru (14 decembre 1988) est celui prevoyant les modalites de contractualisation entre l'Etat, les etablissements ou les associations qui les gerent. Le contrat liant les maisons familiales a l'Etat n'est pas encore signe. Ces dernieres restent donc regies par les dispositions legislatives anterieures a la loi, ce qui ne va pas sans poser quelques problemes. Il lui demande ce qu'il entend faire pour acclereler la parution des decrets d'application et permettre ainsi l'application complete de la loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Les principaux textes d'application de la loi no 84-1285 du 31 decembre 1984 sont desormais parus et en voie d'execution. En ce qui concerne les etablissements fonctionnant selon le rythme approprié, les mises en conformite des contrats signes depuis la publication de la loi avec le contrat type constituant l'annexe I du decret no 88-922 du 14 septembre 1988 sont actuellement en cours et l'aide financiere accordee par l'Etat en 1989 aux centres de formation de ce type doit etre calculee selon les dispositions des articles 50, 51 et 62 du texte reglementaire. En ce qui concerne les etablissements fonctionnant selon le rythme traditionnel, les mises en conformite des contrats avec le contrat type constituant l'annexe I du decret etaient subordonnees a la publication du decret relatif aux contrats liant l'Etat et les enseignants de ces etablissements. Ce texte etant desormais paru le 22 juin 1989, les demandes de mises en conformite devront etre deposees avant le 22 septembre et les contrats seront conclus au cours de l'automne. Parallelement va demarrer la procedure de contractualisation et de reclassement des professeurs permanents en poste dans les etablissements concernes. Des dossiers specifiques vont etre adresses au cours du mois de juillet aux associations responsables des centres employeurs interesses pour que soient recueillies les informations necessaires a la prise en charge directe de ces personnels par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13620

Rubrique : Enseignement prive

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2375